



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lutte contre Covid-19

La Roche-sur-Yon, le 21/03/2020

Les forces de l'ordre sont mobilisées pour faire appliquer les mesures de confinement et le préfet de la Vendée consulte les maires sur d'éventuelles mesures de couvre feu

La lutte contre la propagation du Covid-19 mobilise pleinement les forces de police et de gendarmerie sur l'ensemble du territoire vendéen.

Ces dernières 24 heures, **159 personnes ont été verbalisées pour non-respect des mesures de confinement** décidées par le Gouvernement le 16 mars dernier.

Ces mesures ont été complétées par l'interdiction, par arrêté préfectoral, de l'accès au littoral, aux forêts, aux rivières et plans d'eau, aux aires de jeu, de la pratique d'activités physiques extérieures autres que la marche ou la course à pied dans un rayon d'un kilomètre autour du domicile et de la vente à emporter après 21 heures.

Par ailleurs, afin de lutter contre l'usage abusif et détourné des dérogations aux mesures de confinement constaté par les forces de sécurité intérieure, le préfet de la Vendée a décidé **de consulter l'ensemble des maires du département pour connaître leurs propositions quant à la nécessité de mettre en place des mesures de couvre feu sur le territoire de leurs communes.**

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon